

A l'issue de son CDFN de janvier dernier, la FSU a décidé d'un plan d'action ambitieux et déterminé pour répondre aux attaques multiples considérant que, dans un contexte de mouvement social et d'absence de réponse du gouvernement, le mouvement syndical devait jouer tout son rôle.

C'est ce plan d'action qui se décline aujourd'hui.

Fonction publique : une réforme de destruction de la Fonction publique

Dans un contexte d'inégalités et d'instabilité croissantes, la Fonction publique revêt une importance essentielle voire vitale et donne sens aux valeurs qui sont celles de la République. La demande de services publics de qualité sur tout le territoire reste une exigence permanente des citoyen-ne-s. Le projet de loi dit de transformation de la fonction publique porterait un coup destructeur à la Fonction publique s'il devait être voté par le parlement.

La FSU dénonce depuis plus d'un an les orientations du gouvernement qui visent à réduire le périmètre de l'action publique dégradant l'accès et la qualité des services publics dus aux usager-e-s, dégradant les conditions de travail des agent-e-s ainsi que leurs droits en affaiblissant notamment le rôle des représentant-e-s des personnels. Il s'agit d'une remise en cause sans précédent du Statut général des fonctionnaires et de ses principes qui structurent le modèle social du pays. Principes d'égalité et de neutralité qui assurent aux usager-e-s d'être traité-e-s de manière impartiale et protègent les fonctionnaires des pressions qu'ils pourraient subir dans l'exercice de leurs missions, du recrutement par concours qui garantit l'égalité d'accès à des emplois publics qualifiés et l'indépendance des fonctionnaires au service de l'intérêt général en recourant largement au recrutement par contrat. C'est mettre fin à l'équilibre entre les droits et obligations qui constitue une digue efficace contre les phénomènes de corruption ou de clientélisme. C'est la préparation de l'ouverture au marché de bon nombre de services et missions publics. Dans le versant territorial, le projet de loi prévoit que les accords sur le temps de travail dans les collectivités territoriales pourtant validés par les DRCL des préfectures soient remis en cause dans le but d'atteindre l'objectif de 70 000 suppressions de postes. Les emplois à temps non complet contractuels qui deviennent la règle dans les collectivités de moins de 1 000 habitants seraient élargis à toutes les collectivités, pour tous les cadres d'emplois, avec, à la clé, des milliers de collègues et futurs collègues sous-payés et précaires.

La FSU dénonce ce projet de loi et en demande le retrait. Elle l'a fait de manière unitaire soit en boycottant des instances, soit en intervenant de manière déterminée et ce notamment lors du Conseil commun de la Fonction publique du 15 mars dernier où toutes les organisations syndicales ont voté contre ce projet de loi et où les employeurs territoriaux se sont abstenus. Elle a également diffusé le texte de loi et ses premières analyses pour en permettre une appropriation par les agent-e-s. Elle appuie cette diffusion d'informations par une campagne aux agent-es et aux usager-es (*Dites non au projet de destruction de la Fonction publique*) par des visuels, tracts... destinée à être utilisée largement, des outils pour interpeller les élu-e-s.

La FSU sera vigilante sur la mise en œuvre des mesures du protocole « *Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique* » qu'elle a signé qui permettront de résorber les inégalités de carrière et de rémunération. Elle dénonce les dispositions du projet de loi qui vont à l'encontre de l'égalité réelle.

La FSU a appelé à participer, dans le cadre de la journée de grève interprofessionnelle du 19 mars, à la mobilisation avec les organisations CGT, FO et Solidaires pour revendiquer l'amélioration des rémunérations de tous les agent-es et dénoncer le projet de loi du gouvernement. Elle se félicite de l'engagement des agent-es dans cette mobilisation. Elle a pesé pour que soient organisées des mobilisations unitaires dans un cadre encore plus large pour maintenant intervenir auprès des parlementaires qui vont avoir la responsabilité d'examiner ce projet de loi : **mobilitation le 27 mars prochain** lors de l'examen du projet par le Conseil des ministres notamment à Paris mais aussi partout en France (rassemblements, conférences de presse, audiences en préfecture...) et **un appel à la grève de toutes et tous les agent-es le 9 mai prochain. La FSU organisera aussi une initiative nationale à Paris le 12 juin prochain.**

Alors que le gouvernement s'apprête à rendre publiques les mesures découlant du *Grand débat national*, et alors que le Défenseur des droits met l'accent sur les inégalités engendrées par l'affaiblissement des services publics, en pointant en particulier les dégâts d'une dématérialisation intégrale, la FSU réaffirme qu'il est inacceptable que le gouvernement passe en force sur ce projet de loi comme sur la baisse drastique des effectifs.

De même, alors qu'il a souhaité interroger « *l'organisation de l'État et des Services Publics* » dans les débats publics, force est de constater que de nouvelles réorganisations font fi des éventuelles propositions qui ont pu s'y s'exprimer. Ainsi la proposition 19 de CAP22 « *renforcer la cohérence de l'action publique territoriale* » trouve sa traduction dans la mise en place de secrétariats généraux communs des services de l'État dans les départements. Des menaces de dissolutions d'unités territoriales (ex des Direccte) dans de nouvelles directions départementales interministérielles pèsent au détriment des compétences métiers. Dans l'Éducation nationale, si la fusion des académies ne se fait pas (hormis en Normandie), le recteur de région académique voit son pouvoir hiérarchique renforcé et la loi *pour une école de la confiance* permettra au gouvernement de recourir aux ordonnances pour les réorganisations académiques. Les directives portant sur la déconcentration et la réorganisation de l'administration

centrale se traduisent, en Guyane, par une diminution du nombre des services déconcentrés et une extension de la mutualisation des fonctions supports...

A l'initiative des organisations et des collectifs locaux composant la Convergence des services publics, de nombreuses mobilisations se tiennent (maillage territorial des services publics, hôpitaux et maternités de proximité, bureaux de poste, guichets et lignes SNCF, Ecoles, transports, eau, logement, énergie...). La FSU poursuit son implication dans cette démarche pour contribuer à mobiliser largement pour la promotion des services publics. Dans un contexte où les conditions d'accueil et de travail se dégradent, les personnels de la petite enfance seront **mobilisés le 28 mars à l'appel du collectif « Pas de Bébé à la consigne »** regroupant une cinquantaine d'associations et de syndicats, dont le SNUTER-FSU et le SNUipp-FSU, pour protester contre la "réforme" des modes d'accueil de la petite enfance qui se profile dans le cadre des ordonnances prévues par la loi ESSOC. La FSU territoriale a déposé un préavis de grève nationale et des rassemblements sont organisés à Paris et dans plusieurs villes de province.

La réforme des grilles des Assistants Socio-éducatifs et des Éducateurs de Jeunes Enfants s'est mise en place avec un an de retard sur le calendrier initialement prévu. Après des années de mobilisations, les travailleurs sociaux accèdent à la catégorie A, dans des conditions qui ne sont pas aujourd'hui à la hauteur du niveau de qualifications exigées et des responsabilités exercées par les professionnels.

Cette première étape est aussi l'occasion de renégocier l'IFSE. Des actions, à l'initiative des syndicats de la FSU sont en cours dans quelques ministères concernés et les collectivités territoriales. Des revalorisations, parfois conséquentes, ont déjà été obtenues grâce à la mobilisation des personnels. Dans le prolongement de ces mobilisations s'ouvrent de nouvelles perspectives d'actions pour l'augmentation des moyens et le dégel des postes bloqués ainsi que pour l'amélioration des conditions de travail. La nomination d'un Secrétaire d'État à la Protection de l'Enfance fin janvier ne peut masquer la situation intolérable dans laquelle se trouve nombre de familles, d'enfants, dont des MIE malgré la multiplication des alertes lancées par les professionnels socio-éducatifs, les juges des enfants, le défenseur des Droits, les équipes syndicales. La FSU soutient les actions menées pour l'égalité d'accès aux droits pour tous. C'est dans ce sens que la FSU interviendra auprès des pouvoirs publics pour que l'effectivité des droits soit concrètement appliquée quel que soit le territoire. La FSU rappelle que l'État se doit d'en être garant et les collectivités locales se doivent d'agir en conséquence. Pour la FSU il doit être mis fin à la marchandisation et à la mise en concurrence des secteurs dédiés aux politiques sociales et à la dignité humaine, aussi bien pour ceux touchant la jeunesse que le grand âge, la protection de l'enfance que la dépendance.

Un rapport parlementaire relatif au CNFPT et aux centres de gestion attaque le droit à la formation des agent-e-s territoriaux. Ce rapport propose entre autres de faire entrer le CNFPT dans le champ concurrentiel, préparant ainsi sa privatisation. Ce rapport prévoit en outre la fin du paritarisme en donnant entièrement la main aux employeurs sur la gestion de CNFPT.

La convergence de l'écologie et du social doit être l'affaire de toutes et tous. Les dégradations dues au dérèglement climatique du fait de l'activité humaine sont nombreuses (perte considérable de la biodiversité, épuisement des ressources naturelles, pollutions des océans, usage immodéré de produits phytosanitaires, dissémination de perturbateurs endocriniens...) et atteignent souvent des seuils d'irréversibilité à court terme. Les conséquences pour les populations sont de plus en plus dramatiques. La FSU se félicite de l'énorme succès des mobilisations pour le climat, qu'il s'agisse de la grève mondiale des jeunes ou de la Marche du siècle faisant suite à la pétition « l'affaire du siècle ». Si cela montre la prise de conscience des citoyen-ne-s sur ce sujet et la préoccupation majeure et incontournable qu'est devenue la question de la transition environnementale, ces deux puissantes mobilisations ont aussi dénoncé l'inaction des pouvoirs publics et l'ensemble des projets politiques néfastes pour le climat, menés par les gouvernements libéraux, en particulier en France. L'idée que cette transition ne peut pas être menée à bien sans la recherche simultanée de la justice sociale a fait son chemin dans l'opinion et constitue un acquis considérable. Elle s'est incarnée à travers les mobilisations de la Marche du siècle auxquels ont participé nombre de Gilets jaunes, appelant les gouvernements à agir sans délai pour permettre la construction d'une société plus juste, plus solidaire qui réponde aux questions environnementales, sociales, fiscales et de santé sans les dissocier. La FSU engagée depuis toujours pour ce combat a participé à toutes les actions organisées partout dans le pays et poursuit son combat notamment dans le secteur de la Fonction publique afin que cette préoccupation devienne une démarche intégrée dans toutes les politiques publiques mises en œuvre : Agriculture, Éducation, Recherche, Écologie... Après le Salon de l'Agriculture, une tribune à l'initiative de la FSU est aujourd'hui à la signature d'élu.es et de personnalités pour dénoncer notamment l'absence de réelle ambition du Ministère de l'Agriculture sur la mise en œuvre d'un vrai plan de transition écologique. Depuis plus de 2 ans, la FSU travaille avec plus de 30 organisations de la société civile à la promotion d'un plan de transition écologique et sociale qui permette des créations d'emplois climatiques. La FSU est également persuadée que l'on ne fera pas plus d'écologie sans moyens supplémentaires. Une fiscalité écologique ambitieuse est plus que jamais indispensable. Si les collectivités territoriales ont un rôle essentiel à tenir. L'État ne se donne pas les moyens de la connaissance, du conseil, de l'incitation et du contrôle, la somme des initiatives locales restera bien insuffisante pour faire face aux défis environnementaux. La FSU dénonce la tentation du gouvernement et d'entreprises de se détourner de leurs

responsabilités en renvoyant trop souvent celles-ci vers les individus et leurs comportements. Les propositions que portent la FSU sont plus que jamais d'actualité. Elle poursuivra son engagement dans les mobilisations sur ce sujet.

Loi Blanquer : le Ministre n'a pas la confiance des acteurs de l'éducation... pas plus que son homologue à l'Agriculture.

Le gouvernement, avec les député-es de sa majorité, poursuit sa politique éducative rétrograde et libérale sans prendre en compte ni l'expertise professionnelle des acteurs de terrain, ni les avis de leurs organisations syndicales, ni ceux de l'ensemble de la communauté éducative. Le projet de loi Blanquer dit Pour une école de la confiance est un texte qui bouleverserait le fonctionnement du système éducatif. Ces transformations, par leur contenu et la méthode, vont accroître les inégalités, dégrader les conditions de travail des personnels sans répondre à la nécessité d'améliorer le service public d'éducation pour assurer la réussite de tous les élèves et l'élévation du niveau de qualification. La FSU a pris l'initiative d'une mobilisation le **30 mars prochain** avec l'UNSA-Education, la CGT-Education, le SGEN-CFDT et le SNALC pour dénoncer notamment la création des établissements publics des savoirs fondamentaux, la réforme de la formation des enseignant-e-s basée sur une conception du métier réduite à des fonctions d'exécution, la fin de l'évaluation indépendante des politiques éducatives et les cadeaux financiers pour l'école privée. Par les amendements de député-es de la majorité présidentielle, cette loi détruira aussi le long travail fait avec les représentant-es des personnels pour obtenir en novembre 2015 des textes cohérents pour une politique éducative, social et de santé dans ce ministère.

La FSU s'opposera au retour d'un service de santé scolaire placé sous l'autorité d'un médecin qui intégrerait en plus les assistants sociaux et les psychologues de l'EN, ce qui ne correspond ni aux besoins de l'école, ni aux demandes des personnels. La FSU se félicite de l'engagement des personnels de l'éducation dans la grève et les manifestations le 19 mars. La FSU poursuit ses actions pour exiger le retrait de la loi Blanquer.

Au vu de l'ampleur des dangers, la FSU considère qu'il est nécessaire de fixer une initiative nationale forte, la plus unitaire possible, mi-mai au moment de l'examen de la loi par le Sénat. D'ici là elle soutiendra toutes les mobilisations rendant visible le rejet de la loi et son projet pour l'École : nuits des établissements, journées école/collège/lycée mort.e, débats publics, rassemblements... **Elle sera à l'initiative d'une semaine d'action avant le départ en vacances avec un temps fort le 4 avril.**

De nombreuses réformes structurelles sont contestées par les personnels et les élèves, et suscitent nombre de mobilisations : Parcoursup, réformes du lycée général et technologique et de la voie professionnelle, réforme du bac, réforme territoriale des services déconcentrés et de leur gouvernance... La FSU demande l'abandon de ces réformes et soutient avec ses syndicats les personnels qui luttent contre ces réformes. Les programmes de la voie professionnelle sont imposés sans débat. La FSU dénonce des contenus qui ne permettront plus l'émancipation des jeunes, appauvriront les formations et dégraderont les conditions d'exercice du métier. La FSU soutient Les États généraux de la voie professionnelle organisés le 6 avril prochain auxquels participent ses syndicats nationaux (SNUEP-FSU, SNEP-FSU, SNPI-FSU, SNETAP-FSU). D'autre part, les décisions budgétaires pour la rentrée prochaine, particulièrement les milliers de suppressions de postes et le large recours à la contractualisation vont entraîner une dégradation des conditions d'enseignement et d'accès à la formation, la FSU exige un budget à la hauteur des besoins du service public d'éducation.

Dans l'enseignement supérieur, le ministère met en place une prime d'excellence pédagogique dans la doctrine actuelle de rémunération au mérite portée par le gouvernement

La FSU se félicite que la mobilisation contre la hausse des frais d'inscription pour les étudiants extracommunautaires à l'Université ait permis d'en exempter les doctorants. Cependant, les déclarations d'inscription d'étudiants étrangers chutent drastiquement en Licence et en Master. La FSU continue d'exiger l'abandon de cette mesure. Par ailleurs, les évolutions envisagées pour la réforme de la formation initiale ne sont pas de nature à relever le défi des transformations nécessaires pour donner aux enseignant-e-s les savoirs, les compétences et les gestes professionnels capables de combattre les inégalités scolaires et de démocratiser l'accès aux savoirs et à la culture commune. Au contraire elles fragiliseront encore davantage les conditions de travail des futur-e-s enseignant-e-s si elles ne leur offrent pas la formation capable de développer les compétences nécessaires à l'exercice quotidien de leur métier.

Aucune réponse n'est donnée aux besoins de pré-recrutements ni d'augmentation des aides aux étudiant-e-s, seuls moyens d'assurer à la fois la suffisance et la démocratisation des viviers. L'utilisation des AED comme moyens d'enseignement, alors qu'ils ne possèdent ni la formation, ni le statut, les place en difficulté pour mener à bien leurs études et n'est en rien un dispositif de pré-recrutement. La FSU y est opposée.

Pour affirmer la nécessité d'une autre politique de formation, **la FSU organise une semaine d'initiatives dans les ESPE du 25 au 29 mars et un temps fort à Paris le 3 avril prochain.**

Justice

Avec le vote en catimini le 18 février dernier de la loi de programmation de la justice, la ministre de la justice a obtenu l'adoption de la loi d'habilitation lui permettant « d'abroger » par voie d'ordonnance le texte fondateur de la

justice des mineur-es du 2 février 45. Le projet du gouvernement est de mettre en place un code pénal des mineur-es qui a pour objectif de rendre une justice plus « rapide et efficace » cela au dépend du primat de l'éducatif.

La FSU et ses syndicats du ministère de la justice (SNPES-PJJ et SNEPAP) ont engagé une mobilisation avec un collectif intersyndical et associatif large (FSU, CGT, Union Solidaires, LDH, SM, SAF, GENEPI, etc.) afin de défendre un projet de réforme de la justice des enfants éducative et émancipatrice.

Ensemble nous portons l'exigence d'un véritable débat avec l'ensemble des organisations représentatives et institutionnels (avocats, associations de parents d'élèves, syndicats, etc.) dans le cadre d'une conférence pluripartite.

A l'Administration Pénitentiaire, la situation des conditions de détention demeure explosive, le record du nombre de personnes détenues a atteint un record historique ; 71000 personnes incarcérés pour 58000 placés.

A titre de comparaison les prisons dans d'autres pays européens se vident, la question qui se pose est, quel est le sens de la prison aujourd'hui et au-delà la question de l'efficacité de la politique pénale.

Le SNEPAP-FSU continue à militer pour le renforcement des mesures alternatives à l'incarcération, en les développant en milieu ouvert, renforcer et reconnaître la probation portée par des équipes pluridisciplinaires, cela afin de sortir du tout carcéral avec comme objectif la réinsertion et la réhabilitation des personnes sous-main de justice.

Emploi

Dans un contexte social et économique difficile, les nouvelles sanctions annoncées en décembre 2018 contre les chômeurs-vont encore augmenter la précarité des plus fragiles.

La FSU dénonce l'idéologie qui conduit à la mise en œuvre de ce nouveau barème des sanctions. L'allocation chômage est un droit légitime dans une société qui n'arrive pas à fournir du travail pour toutes et tous.

Le demandeur d'emploi n'abuse pas d'un système dont il est la première victime. Avec moins de 0,5% de fraude aux allocations, le chômeur n'est pas un fraudeur en puissance comme le gouvernement tente de le faire croire. La FSU demande toujours l'abrogation de ce décret générateur de misère sociale et continuera à soutenir les associations de chômeurs mobilisées contre son application.

Projet de loi « système de santé »

L'examen du projet de loi relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé a débuté le 19 mars à l'Assemblée nationale. Ce projet ne répond pas aux besoins. Il favorise le développement de l'activité libérale y compris dans le cadre du service public. Il crée une hiérarchie forte entre les établissements de soins. La FSU dénonce le déclassement d'hôpitaux actuels permettant hospitalisation, chirurgie et maternité en hôpitaux de « proximité » qui seraient dépourvus de ces services, ne permettant plus d'assurer le maillage territorial nécessaire. Le problème des déserts médicaux et du manque de médecins ne sera pas résolu : le numerus clausus est supprimé mais les universités définiront les capacités d'accueil, avec avis conforme de l'ARS. L'affectation et l'aide au financement d'assistants médicaux (dont on ne sait comment ils seront formés) seraient utilisés pour augmenter le nombre de patients vus par les médecins selon la lettre de cadrage de la ministre. Enfin, le passage une nouvelle fois par ordonnances est en contradiction totale avec les exigences démocratiques. Ce gouvernement, dans ce domaine aussi, avance à marche forcée alors qu'il est indispensable d'associer les représentant-es des personnels aux discussions ainsi que ceux des usager-es, pour assurer une politique de santé au service de toutes et de tous, à laquelle chacun contribue selon ses moyens et reçoit selon ses besoins.

Retraites

La FSU poursuit sa campagne d'information sur le projet de réforme des retraites à venir en mettant en garde sur les conséquences d'un alignement des régimes de retraites particulièrement défavorable aux agent-e-s de la Fonction publique et particulièrement aux enseignant-e-s du fait du régime des primes. Elle fera connaître ses revendications et proposera des débats notamment sur : l'âge de départ à la retraite, que certains veulent repousser (recul effectif, instauration de décotes...) alors qu'aujourd'hui, dans le privé, beaucoup de salariés partent en étant au chômage ou sans activité, le calcul des pensions (intégrant de nouveaux droits : prise en compte des années d'études, d'apprentissages et de travail à l'étranger, de la situation des aidant-e-s...), la nécessaire revalorisation du niveau des pensions. La FSU s'opposera à toute nouvelle régression.

Retraité-es

La FSU constate que le discours officiel sur les retraité-es, les traitant de privilégié-es a changé. Le gouvernement ne conteste plus les dégradations de leur pouvoir d'achat. Mais les réponses sont clairement insuffisantes et ne correspondent pas aux demandes. La FSU appelle au succès des initiatives prévues dans le cadre unitaire du groupe des neuf retraité-es à l'occasion du printemps des retraité-es avec des actions diverses (carte-pétition à Macron, lettre aux maires...) dont le point d'orgue sera la **journée nationale du 11 avril**. Les retraité-es se mobiliseront pour exiger, entre autres, la suppression de la hausse de la CSG pour toutes et tous, la revalorisation de toutes les pensions en fonction de l'évolution des salaires, le rattrapage des pertes subies depuis 2014, un minimum de pension à hauteur du SMIC pour une carrière complète et la prise en charge à 100% par la Sécurité sociale dans le cadre d'un grand service public de l'aide à l'autonomie.

En Europe et dans le monde

Les exigences de justice sociale, de démocratie et de juste partage des richesses s'expriment à travers de nombreuses mobilisations. Le mouvement syndical ne peut qu'être solidaire des populations qui manifestent contre les régimes autoritaires, réactionnaires ou nationalistes. La FSU apporte son soutien au combat engagé et mené pacifiquement en Algérie par les travailleurs et la jeunesse contre le régime Bouteflika et pour le respect de leurs droits fondamentaux, la liberté syndicale, d'expression et d'association. Elle réaffirme également sa solidarité envers les Kurdes et leurs luttes pour le respect de leurs droits et condamne la répression féroce qu'ils continuent à subir du gouvernement turc. La FSU soutient les grévistes de la faim à Strasbourg.

Droits et libertés

L'escalade répressive à laquelle on a assisté se poursuit : après la loi anticasseurs et les violences policières liées notamment à l'usage des LBD, le gouvernement a annoncé faire appel à l'armée pour encadrer les manifestations. La politique répressive du gouvernement a pourtant fait l'objet de condamnations y compris sur le plan international, de la part de l'ONU.

La FSU s'indigne des déclarations méprisantes et stigmatisantes du Président de la République concernant le « boxeur gitan ».

Dix-neuf associations et syndicats ont saisi le Conseil d'État au sujet du décret d'application de la loi asile-immigration qui autorise le fichage des mineur-es isolé-es. La FSU soutient cette initiative pour obtenir l'annulation de ce fichier.

Malgré les conditions inhumaines avérées dans les centres de rétention libyens (privation de nourriture, d'eau et de soins, actes de torture systématiques, mise en esclavage), le ministère des Armées a livré six embarcations à la Libye pour renforcer ses opérations de contrôle et d'arrestation. Ce choix illustre le mépris du gouvernement français pour les droits humains fondamentaux des migrants.

La FSU apporte son soutien aux militant-es de Roya Citoyenne qui ont été mis en garde à vue mercredi 13 mars avec un déploiement de force délirant, surarmé, au petit matin. Aucune mise en examen n'a été prononcée mais l'enquête suit son cours. La FSU dénonce la volonté du gouvernement de poursuivre, de casser et de criminaliser les mouvements et les personnes qui viennent en aide aux migrant-es.

La FSU est engagée dans la campagne unitaire du collectif 18 décembre pour l'égalité des droits et la régularisation des sans-papiers. Le rassemblement du [3 avril](#) sera suivi de semaines d'actions symboliques, en lien notamment avec des acteurs de l'éducation.

La FSU s'alarme de la recrudescence actuelle de toutes les formes de racisme. Elle a appelé au rassemblement du 19 février à République pour dénoncer les récents actes odieux d'antisémitisme. Elle condamne l'attentat de Christchurch qui a coûté la vie à cinquante personnes et s'oppose aux théories racistes qui ont motivé le passage à l'acte du terroriste. Elle appelle aux rassemblements du [vendredi 22 mars](#), notamment à Paris, contre l'islamophobie et en hommage aux victimes.

La FSU refuse l'amalgame entretenu par le Président de la République concernant l'antisionisme, confondant critique légitime de la politique d'Israël et haine antisémite.

L'initiative de l'Intersyndicale « Uni-es contre l'extrême droite, ses idées, ses pratiques » qui s'est tenue à Lyon le 14 février a été un succès. Si combattre l'imposture sociale de l'extrême droite, du RN au Bastion social, est un objectif à poursuivre, il apparaît incontournable de l'articuler avec la lutte antiraciste, ainsi qu'à un travail en profondeur visant à contrer le confusionnisme, propice à la diffusion des idées et mensonges des extrêmes droites.

Le nouveau report de l'examen du texte ouvrant la PMA à toutes les femmes montre bien que l'égalité des droits n'a rien d'une grande cause nationale.

La FSU estime que le gouvernement, en maintenant le rythme de ses réformes de libéralisation de tous les secteurs de l'action publique, malgré les oppositions qu'elles soulèvent et leurs dégâts prévisibles, crée les conditions d'une impasse profonde.

Un plan d'action syndicale offensif !

La FSU considère qu'il faut opposer à ces projets des alternatives permettant de répondre aux besoins de la population et à une société plus juste et plus solidaire. **Elle appelle, dans un cadre unitaire large à la réussite des mobilisations : 27 mars, 30 mars, 4 avril, 11 avril, 9 mai, 12 juin... Elle se prononce pour un premier mai unitaire, pour la défense des services publics et de la justice sociale.**

Elle discutera d'autres rendez-vous unitaires de mobilisation qui pourraient être proposés afin de construire un rapport de forces susceptible de faire échec aux mesures du gouvernement auxquelles elle est opposée. Elle appellera à participer aux initiatives autour du G7 et discutera du cadre de son appel lors d'une prochaine instance.

Pour : 77 – Contre : 14 – Abs : 0 - Rdv : 1